

Service sanitaire des étudiants en santé du Limousin

Du temps pour le service sanitaire

Fiche explicative à destination des lieux de stage et des étudiants



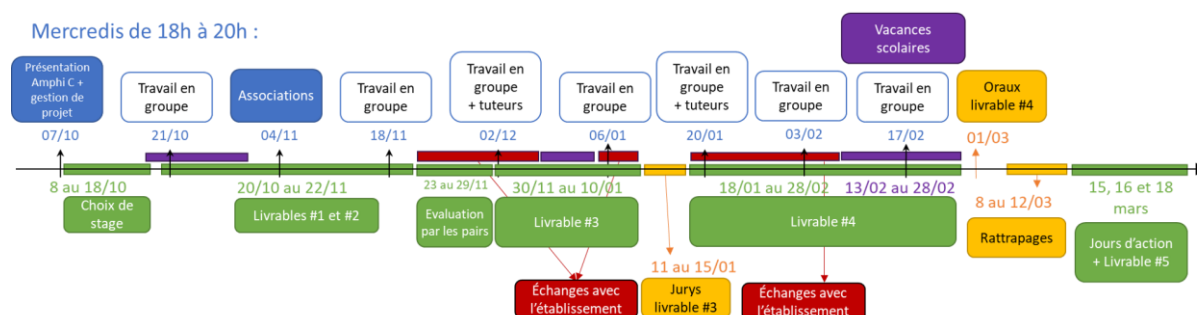
Le service sanitaire est un **enseignement obligatoire** pour tous les étudiants en santé, qui participe à la validation de l'année comme les autres enseignements.

Les étudiants travaillent en **groupes pluriprofessionnels** de 4 à 6 membres.

Le service sanitaire consiste à construire et effectuer une action de prévention en santé publique. **Pour construire leur projet, les étudiants disposent de temps dédiés au service sanitaire :**

- **Un mercredi sur deux de 18h à 20h**
- Pendant les **jours d'action mi-mars**, les étudiants peuvent intervenir **entre 1 et 3 jours**

Voici le calendrier 2026-2027 :



Comme tout autre enseignement, les étudiants doivent être disponibles sur ces créneaux et y participer. **La disponibilité de chacun des membres du groupe sur l'ensemble de ces créneaux est indispensable à la bonne réussite du service sanitaire.**

Les règles ci-dessous sont communes à toutes les formations prenant part au service sanitaire en Limousin :

	Vous accueillez dans votre structure des étudiants participant au service sanitaire :	Vous êtes étudiant participant au service sanitaire :
Mercredis soir de 18h à 20h	Les étudiants doivent être libérés de toutes leurs obligations de stage entre 18h à 20h aux dates ci-dessus.	Le service sanitaire est prioritaire par rapport à vos stages, tutorats et autres activités extra-scolaires.
Jours d'action mi-mars	Les jours d'intervention pour le service sanitaire pendant cette semaine sont banalisés . Les autres jours, les étudiants sont présents normalement sur leur terrain de stage. Les cours sont banalisés sur toute la semaine. Les étudiants ne sont pas tenus de rattraper les jours banalisés.	